



## Païement indemnité rupture conventionnelle

-----  
Par juliedanslaville

Bonjour à tous !

Je voudrais votre aide pour un sujet sur la rupture conventionnelle. Je travaillais dans un restaurant à Lyon et nous avons fais une rupture conventionnelle il y a 3 mois. Ça faisait 2 ans que je travaillai pour eux et quand meme mon dernier salaire étais de quasiment 5000 ? entre l'indemnité et les congés payés.

Mon employeur m'a demandé : "jai des problèmes de trésorerie" est-ce que je peux te payer en 4 fois ? J'ai dit OK car on s'entendait bien. Sauf qu'il a payé 2 mensualités et que maintenant il paie plus il me dit que c'est impossible et qu'il va probablement passer en liquidation judiciaire.

Je le crois mais quoi faire pour moi ? Je lui veux pas de mal mais je veux juste mon argent. Est-ce que je dois contacté un avocat ?

Merci pour vos réponses

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il est fortement conseillé de voir un avocat, il vous dira si un commissaire de justice peut agir pour une réglément sous contrainte.

-----  
Par juliedanslaville

OK daccord merci pour votre réponse. Vous pensez que cette histoire de [[url=https://himalia.pizza/](https://himalia.pizza/)]restaurant[/[url](#)] va me couter cher en avocat ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Voyez directement avec un huissier (commissaire de justice), il peut réaliser une procédure simplifiée pour une créance inférieure à 5000 euros

voyez le 2eme onglet de cette page :

[[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746)]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746>[/[u](#)  
[rl](#)]

-----  
Par juliedanslaville

OK, merci je vais contacté un huissier !